



# Droit de surélever maison en copro avec immeuble

Par Loumel, le 11/05/2016 à 19:32

Bonjour,

Notre maison est en copropriété avec 2 immeubles de 5 étages placé derrière le jardin. La maison est de plein pieds. Nous avons émis l'idée de surélever la maison d'un étage (nous ne pouvons pas plus de toute façon étant limité par le PLU). La copropriété soutient que ce droit est accessoire aux parties communes et que nous devons donc l'acheter à la copropriété. Cependant mon RDC spécifie comme parties communes spéciales à chaque bâtiment armature de chaque bâtiment le gros oeuvre gros murs de façade etc. Dans le cas de ma maison il n'y a donc que des partie privatives. Pouvez-vous me fournir un texte de référence qui prouve que je n'ai pas à payer ce droit à la copro? merci d'avance